Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

19-12-2011 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-neuvième jour de décembre deux mille onze (2011) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

361-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

362-2011 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues le 21 novembre et 1er décembre 2011.

ADOPTÉE

363-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre 2011

No.chèque	Nom :	Montant
7990	Club de Radio Amateurs	413.88 $
7991	Hydro-Québec	3,868.67 $
7992	Ministre des Finances	40.00 $
7993	Bell Canada	1,045.58 $
7994	Fédération Québécoise	157.00 $

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

7995	Marcel Champagne Électrique inc.	115.50 $
7996	Ministère du Revenu du Québec	11,104.48 $
7997	Receveur Général du Canada	9,121.02 $
7998	Télus Mobilité	561.94 $
7999	Ultramar	3,812.17 $
8000	Xerox Canada Ltée	553.58 $
TOTAL :		**30,793.82 $**
	Salaires	63,962.20 $
	R.E.E.R	3,457.83 $
	Frais de Banque	120.00 $
		$
TOTAL :		**67,540.03 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS (2011) EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de décembre 2011

No.chèque	Nom :	Montant
8001	Lemoine Pelletier Bobby	7.91 $
8002	E.B.I. Environnement inc.	5,693.92 $
8003	Fonds des Pensions Alimentaires	203.40 $
8004	Généreux Construction inc.	188,919.24 $
8005	Ministre des Finances	444.00 $
8006	Postes Canada	163.06 $
8007	Ultramar	3,282.46 $
8008	Bertrand Pierre	2,380.00 $
8009	Caisse Populaire Desjardins	500.00 $
8010	Hydro-Québec	2,025.22 $
8011	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	9,360.60 $
TOTAL :		**212,979.81 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 DÉCEMBREBRE 2011

No.chèque	Nom :	Montant
8012	Albi Ford Lincoln inc.	48.39 $
8013	Aménagement Bio-Forestier Rivest	820.26 $
8014	Archambault Guylain	339.00 $
8015	Aréo-Feu Ltée	256.33 $
8016	Atelier Au Cœur du Bois	422.04 $
8017	Atelier JP inc.	1,215.03 $
8018	Baril Lucille	13.46 $
8019	Baril Daniel	7.98 $
8020	Beauséjour Dominique	207.00 $
8021	Beausoleil Gaston	123.73 $
8022	Bélanger	263.97 $
8023	Bellerose Francois	1,367.11 $
8024	Bell-Gaz Ltée	824.84 $
8025	BLR Motorisé inc.	199.09 $
8026	Linde Canada	105.27 $

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

8027	Boisjoli Transport inc.	529.56 $
8028	Boivin & Gauvin inc.	538.62 $
8029	Brulé Jean	2,822.40 $
8030	Buanderie St-Michel	40.44 $
8031	Cantara Nicole	83.74 $
8032	C. Bazinet et Fils inc.	1,404.13 $
8033	Certilab	272.30 $
8034	Charette Jean-Pierre	110.00 $
8035	Conteneur Recycle inc.	10,152.25 $
8036	CRSBP Mauricie	50.00 $
8037	Daniel Brodeur	740.51 $
8038	Dépanneur R. Prud'Homme	65.81 $
8039	Dépôt Rive-Nord inc.	5,833.56 $
8040	Distribution Pierre Lavigne inc.	181.35 $
8041	Dubeau Francois	67.50 $
8042	Dunton Rainville senc	14,268.54 $
8043	EBI Environnement inc.	3,510.33 $
8044	Entreprise Paquette	626.59 $
8045	Equipements Sigma inc.	595.96 $
8046	Fédération Québécoise	91.14 $
8047	Ferland Pascal	172.50 $
8048	Fonds d'information sur le Territoire	66.00 $
8049	Gadoury Neveu Landry inc.	1,013.65 $
8050	Garage Tellier & Fils	263.49 $
8051	Garage L.A. Morin	182.28 $
8052	Georges-H. Durand Ltée	365.60 $
8053	Gilles Boisvert Enr.	415.81 $
8054	John Meunier inc.	183.21 $
8055	Joliette Dodge Chrysler Ltée	1,264.71 $
8056	Lacelle Francis	254.64 $
8057	Lafontaine Pierre	123.04 $
8058	Langlois Michel	1,713.90 $
8059	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	360.00 $
8060	La Survivance	6,496.74 $
8061	Le Groupe Harnois inc.	1,175.83 $
8062	Les Chaines de Traction	331.18 $
8063	Les Glissières Desbiens inc.	7,658.61 $
8064	Les Industries Harnois inc.	1,147.07 $
8065	Les Mac. St-Jovite inc.	3,418.52 $
8066	Les Services Exp inc.	31,694.15 $
8067	Location Mille Items	1,230.40 $
8068	Marcel Champagne Électrique inc.	4,509.97 $
8069	Marc Levasseur	590.54 $
8070	Mécanique Jecc Ltée	926.84 $
8071	Michelin Amérique du Nord inc.	805.11 $
8072	Chèque annulé	0.00 $
8073	M.R.C. de Matawinie	15,159.70 $
8074	Nicoletti Pneus & Mécanique	2,398.90 $
8075	PG Solutions	279.12 $
8076	P.H. Vitres d'Autos	636.23 $
8077	Chèque annulé	0.00 $
8078	Plouffe Christian	125.31 $
8079	Portes et Fenetres Yvon Bordeleau	51.27 $
8080	Publications CCh Ltée	448.35 $
8081	Québec Linge	262.37 $
8082	Réal Huot inc.	2,487.41 $
8083	Richard Daniel	200.00 $
8084	Rona de la Haute Matawinie	3,989.96 $

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

8085	Satelcom internet	68.36 $
8086	Satech Informatique	77.32 $
8087	Signo Tech	289.05 $
8088	Solmatech inc.	9,877.31 $
8089	Strongco inc.	231.17 $
8090	Sylvain Rondeau inc.	10,764.51 $
8091	Sylvio Champoux & Fils	5,975.87 $
8092	Techno Diésel inc.	1,141.59 $
8093	Ténaquip	149.30 $
8094	Transport Jocelyn Bazinet	3,637.05 $
8095	Wurth Canada Ltée	442.54 $
8096	Xerox Canada Ltée	314.28 $
TOTAL :		**175,113.23 $**

8097	Bellerose Jean-Pierre	101.82 $
8098	Bellerose Alain	252.38 $
8099	Bell Canada	174.76 $
8100	Benoit Claude	33.80 $
8101	Coutu Gilles	215.85 $
8102	David Lyne	247.60 $
8103	Defoy Électrique inc.	1,236.19 $
8104	Hydro-Québec	4,311.32 $
8105	Joliette Hydraulique inc.	1,715.44 $
8106	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	221.00 $
8107	Magnor	2,519.87 $
8108	Mini-entrepôts	2,802.54 $
8109	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,544.24 $
8110	Tourisme Lanaudière	339.18 $
TOTAL :		**15,715.99 $**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

Déc. 2011	Coalition Bois Québec – promotion pour l'utilisation du bois.
11-11-30	Chambre de Commerce – coordonateur des activités.
11-12-01	Chevalier de Colomb – remerciement pour 9e tournoi de quilles.
11-12-06	Projet de maison familiale rurale en Haute-Matawinie – demande d'appui.
11-12-06	MTQ – accusé réception pour demande de réduction de vitesse route 131 pour le croisement du sentier motoneige 343
11-12-15	Pascal Ferland – congé parental.

364-2011 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui projet Maison familiale rurale en Haute-Matawinie.

Appui au projet de Maison familiale rurale en Haute-Matawinie

Le maire et les conseillers de Saint-Michel-des-Saints sont heureux de vous appuyer dans votre démarche en vue d'établir une Maison familiale rurale en Haute-Matawinie.

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

Nous croyons que ce concept d'établissement permettant d'offrir à des étudiants de 15 à 18 ans une façon différente d'apprendre et de réussir, tout en Offrant des formations en lien avec les besoins des entreprises du milieu, est un concept intéressant et plus que pertinent pour le nord de Lanaudière. Ce projet pourrait permettre de former une relève de main d'œuvre pour nos entreprises, de garder les étudiants dans la région et éventuellement former des jeunes d'ailleurs qui choisiraient de s'établir en Matawinie après leur formation.

Nous affirmons par la présente notre intérêt pour le projet de MFR en Haute-Matawinie et nous somme heureux de vous offrir notre appui. Nous souhaitons en connaître les tenants et aboutissants et serons ouverts à analyser un éventuelle demande de votre part en fonction des orientations de notre organisation, de ses moyens et ressources disponibles.

Nous espérons que vos démarches s'avéreront positives et qu'elles vous permettront de mener à bien ce projet, qui sera sûrement profitable à toute la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

365-2011 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Soumissions essence

Suite à l'analyse de conformité administrative des soumissions pour essences et diesel, que l'adjudication du contrat pour l'année 2012 soit accordés à Gestion Pétrolière (Ultramar), étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Rapport d'analyse

	Prix aux pompes En litre tel que certifié le 08-12-2011	Moins escompte	Résultat retenu pour la soumission
Gestion Pétrolière (Ultramar)			
Essence sans plomb (libre service)	1.254	2.5%	1. 223
Essence Super sans plomb (libre service)	1.304	2.5%	1.271
Diesel « truck stop »	1.329	2.5%	1.296
Garage Marc Dorval (ESSO)			
Essence sans plomb	1.254	0.00	1.254
Essence super sans plomb	1.334	0.00	1.334
Diesel	1.339	0.00	1.339

Garage N. Gagné (Harnois)
Aucune soumission reçue

ADOPTÉE

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

366-2011 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Renouvellement cour municipale.

D'autoriser le renouvellement de l'entente pour l'année 2012 concermant la Cour Municipale, avec Dunton Rainville, avocats, au prix de 500$ la séance. En ce qui concerne le taux horaire en vigueur, il sera de 215.$/hr à compter du 1er janvier 2012.

ADOPTÉE

367-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Renouvellement emprunt temp. 900 000$

De renouveler l'emprunt temporaire au montant de 900 000$ avec la Caisse Populaire de la Haute-Matawinie.

Cet emprunt sera garanti par les taxes et compensations à recevoir de l'année 2012.

Que M. Jean-Pierre Bellerose, maire et M. Alain Bellerose, directeur général, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de signer l'emprunt ci-haut mentionné avec les représentant de la Caisse Populaire.

ADOPTÉE

368-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

PV CCU

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 7 décembre 2011 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

369-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 33, ch. Fernand

Demande de dérogation mineure par M. Alain Dozois pour la propriété située au 33, ch. Fernand (Baie Morissette). La demande concerne une habitation construite en 1999 à 13.61 mètres (44.65 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.11.7 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de l'habitation (1999), les certificats de localisations n'étaient pas requis;

CONSIDÉRANT QUE la limite de propriété arrière (réservoir Taureau) est très sinueuse;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Alain Dozois.

ADOPTÉE

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

370-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 110, Martin

Demande de dérogation mineure par M. Normand Messier pour la propriété située au 110, ch. Martin. La demande concerne une habitation construite en 2005 à 13.60 mètres (44.62 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.12.7 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la limite de propriété arrière (réservoir Taureau) est très sinueuse;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Normand Messier.

ADOPTÉE

371-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Report de décision concernant demande de Sylvio Champoux et Fils inc.

Demande de changement de zonage par Sylvio Champoux et fils Inc. pour la propriété située au 281, ch. St-Joseph.

Le CCU a discuté de la demande de Sylvio Champoux et fils Inc. qui demande de changer le zonage actuellement Rural (Ru-17) en zone industrielle afin de pouvoir opérer un plan de béton et éventuellement un plan d'asphalte. Ce projet serait situé au 280, chemin St-Joseph, où se situe actuellement la carrière/sablière de Sylvio Champoux et fils Inc.

Le demandeur est propriétaire de 3 lots (lots 5, 6 et 7, du rang 1 Nord-Est, dans le canton de Provost) mais demande seulement le dézonage des lots 6 et 7.

D'après le demandeur, peut d'impact serait causé par le projet car la majorité du matériel nécessaire à la fabrication du béton se trouve déjà sur place. Pour l'asphalte, des produits pétroliers devront être transporté sur le site.

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs économiques et écologiques du projet;

Pour cette raison, le conseil accepte que le CCU reporte sa décision à sa prochaine assemblée afin de mieux analyser le dossier.

ADOPTÉE

372-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter projet lotissement de Fernand Thibault

Projet de lotissement par M. Fernand Thibault sur une partie du lot 43, du rang 2, dans le canton de Masson (plan préparé par Gadoury, Neveu, Landry Inc, minute 319, dossier N-13548, plan M-387, en date du 22 juin 2011).

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

CONSIDÉRANT QUE le projet est intéressant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.2.6 du règlement de lotissement # 321-1992 mentionne qu'à l'intérieur des zones affectées par le tracé de la route régionale 131, l'ouverture de nouveaux accès riverains est interdit à l'intérieur des zones Ru et Pa.

CONSIDÉRANT QUE ce projet se trouve dans la zone Pa-2;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de M. Fernand Thibault (plan préparé par Gadoury, Neveu, Landry Inc, minute 319, dossier N-13548, plan M-387, en date du 22 juin 2011).

ADOPTÉE

373-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autorisation chemin d'accès.

Demande d'autorisation d'aménagement d'un chemin d'accès par M. Robert Thérien pour la propriété située au 1551, ch. des Conifères. (PIIA, zone Va-3).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande d'autorisation d'aménagement d'un chemin d'accès par M. Robert Thérien.

ADOPTÉE

374-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Dossier emprise du chemin 190, rue Brassard

Discussion d'une demande par Location de motoneiges Haute-Matawinie Inc. pour la propriété située au 190, rue Brassard. La demande concerne la rétrocession d'une partie de terrain appartenant au Ministère des Transports du Québec.

Le CCU a discuté d'une demande par Location de motoneiges Haute-Matawinie qui concerne la rétrocession d'une partie de terrain appartenant au MTQ. En effet, lors d'une inspection, le MTQ a constaté que le commerce empiétait (5 VTT, plate-forme et rampe en bois) dans l'emprise de la route provinciale 131, ce qui contrevenait à leur réglementation. Au pont, l'emprise de la route mesure 30 mètres (100 pieds) de largeur et est réduit à approximativement 15 mètres (50 pieds) à l'intersection avec la rue Léger. La partie de terrain qui est concernée dans la demande est gazonné et une bordure de béton est présente depuis quelques années.

Le CCU pense que le MTQ a de bonnes raisons d'être propriétaire d'une emprise de rue aussi large. De plus, le CCU tient à informer le demandeur qu'il est interdit d'étaler, à moins de 2 mètres (6 pieds 6 pouces) de la limite de propriété avant, des véhicules mis en démonstration pour vente. Cette norme devra être respectée et que même si le commerçant acquérait cette partie de terrain, cette réglementation devra être suivie. Le CCU tient

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

également à informer le demandeur qu'une réglementation qui concerne les triangles de visibilité devra être respectée. *Sur un emplacement d'angle, on doit aménager un triangle de visibilité dont les côtés on 6 mètres (19.68 pieds) mesurés à partir de l'intersection des lignes des emprises de rues le long de ces dernières. Ce triangle doit être laissé libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à soixante (60) centimètres (2 pieds) du niveau de la rue.*

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil garde le statut quo.

ADOPTÉE

375-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 30 novembre 2011.

ADOPTÉE

---------- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de novembre 2011.

---------- Le directeur général dépose la liste des attestations pour le cours ''développer le comportement éthique'' :

Jean-Pierre Bellerose, François Dubeau, Nicole Cantara, Daniel Bellerose et Richard Gilbert.

Gilles Coutu et Guylaine Gagné sont inscrits au cours du 18 février 2012.

376-2011 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT.

Approuver budget OMH

D'approuver le budget 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints. La contribution municipale sera de 4412.$ payable en 4 versements égaux en janvier, avril, juillet et octobre 2012.

ADOPTÉE

377-2011 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Préparer avis public pour remplacement À l'eau potable et sanitaire.

De préparer en janvier 2012 une description de tâche pou un employé pour les remplacements pour l'eau potable et sanitaire et d'en faire en avis public.

ADOPTÉE

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

378-2011 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Intention d'adoption du règl. d'Éthique et Déonthologie des employés municipaux.

Le conseil municipal décrète son intention de procéder à la restructuration et la mise à niveau de l'appareil municipal en 2012. De plus, nous procéderons à l'adoption du règlement sur l'Ethique et Déonthologie des employés municipaux ainsi qu'une formation tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

379-2011 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Offre de serv. À la MRC pour déchets TNO

De faire une offre de service à la MRC de Matawinie pour les déchets des T.N.O.

ADOPTÉE

380-2011 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui à COOPSOM.

Suite au document déposé, d'appuyer COOPSOM pour des projets de relance économique pour la Matawinie.

ADOPTÉE

381-2011 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Remerciement pour décorations de Noël.

De faire une lettre de remerciement et de félicitations aux bénévoles qui ont réalisés les décorations de Noël de la municipalité : Nicole Cantara, France Chapdelaine, Lyne David, Guylaine Gilbert, Lise Granger et Carole Robitaille

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

382-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose secrétaire-trésorier directeur général	Jean-Pierre Bellerose maire

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Certificat de signification de l'avis

pour l'assemblée spéciale du jeudi 22 décembre 2011 à 19H00

Je, Alain Bellerose, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis pour l'assemblée spéciale du 22 décembre 2011, comme suit:-

Remis en main propre à tous les membres du conseil en date du 1er jour de décembre, deux mille onze (2011).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce premier jour de décembre, deux mille onze (2011).

_____

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

22-12-2011 À une assemblée spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingtième-deuxième jour de décembre deux mille onze (2011) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Daniel Bellerose, Nicole Cantara et Guylaine Gagné conseillers(ères), et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

383-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Adoption programme triennal

En vertu de l'article 953-1 du code municipal du Québec, le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations.

2012	- Amélioration de la voirie	2 750 000.$
-	Gestion des matières résiduelles	200 000.$
2013 et 2014	- Amélioration de la voirie	200 000.$

ADOPTÉE

384-2011 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Adopter le budget 2012 tel que détaillé ci-dessous :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Conformément aux dispositions des articles 954 et 957 du Code Municipal du Québec.
Document explicatif du BUDGET 2012, montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité, lequel a été adopté à la séance spéciale du conseil, tenue le 22 décembre 2011.

RECETTES	***2012***	***2011***
Revenus de sources locales	*3 451 613$*	*3 444 164.$*
Paiements tenant lieu de taxes	*303 750$*	*302 677.$*
Autres recettes de sources locales	*539 450$*	*466 900.$*
Transferts	*610 307$*	*612 587.$*
GRAND TOTAL DES RECETTES	*4 905 120$*	*4 826 328.$*

DÉPENSES		
Administration générale	722 444$	644 571.$
Sécurité publique	500 922$	494 873.$
Transport (voirie)	1 743 177$	1 469 375.$
Hygiène du milieu	964 460$	987 237.$
Santé et bien-être	4 412$	4 810.$
Aménagement, urbanisme et développement	280 257$	291 993.$
Loisirs et culture	539 982$	459 663.$
Frais de financement	262 776$	284 936.$
Remboursement en capital	676 677$	760 376.$
Remboursement fonds de roulement	29 678$	41 060.$
Immobilisation	180 789$	222 971.$
Amortissement	(1 000 454)$	(835 537).$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	4 905 120$	4 826 328.$

Évaluation imposable totale	393 305 700$	385 880 400.$
Évaluation résiduelle (résidentielle, 6 logement et +, agricole)	330 584 583$	323 001 205.$
Taux de base	0.55/100$	0.55/100.$

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

Évaluation non résidentielle et industrielle	67 721 117$	62 879 195.$
Taux non résidentiel et industriel	0.90/100$	0.90/100.$
Taxes sectorielles		
Évaluation travaux d'aqueduc	93 197 300$	91 652 700.$
Taxes travaux d'aqueduc	0.25/100$	0.255/100.$
Évaluation travaux d'égout	84 321 400$	84 432 300.$
Taxe travaux d'égout	0.15/100$	0.165/100.$
Travaux de voirie chemin Baie-du-Milieu Règl. 448-2002		
1- Évaluation	43 277 600$	42 298 000.$
Taux de taxes	.035/100$	0.04/100.$
2- Évaluation	17 044 100$	17 079 400.$
Taux de taxes	0.15/100$	0.15/100.$
Travaux de voirie secteur Baie Ménard Règl. 442-2002		
Nombre d'unité d'évaluation	85	84
Taux	210$	200.$
Travaux de voirie chemin Lac-à-la-Truite Règl. 468-2004		
Nombre d'unité d'évaluation	205	201
Taux	100$	105.$
Travaux de voirie chemin Boisvert Règl. 470-2004		
Nombre d'unité d'évaluation	4	4
Taux	495$	495.$
Travaux de voirie ch. de la Place-des-Cèdres Règl. 471-2004		
Nombre d'unité d'évaluation	10	10
Taux	95$	95.$
Travaux de voirie chemin Rondeau Règl. 472-2004		
Nombre d'unité d'évaluation	42	42
Taux	105$	111.$
Tarification des services		
Tarification service d'aqueduc par unité de logement	120$	120.$
Tarification service d'égout par unité de logement	125$	125.$
Tarification service des ordures par unité de logement	160$	160.$

Le taux de base et le taux non résidentiel et industriel comprennent le taux pour le service de la Sûreté du Québec 0.096 du 100.$, le taux pour le remboursement de la dette de voirie 0.08 du 100.$, le taux pour le remboursement de la dette de la Sécurité Publique 0.00432 du 100.$ et le taux pour le remboursement de la dette pour loisir 0.00459 du 100.$. De plus, le taux non résidentiel et industriel comprend le taux pour la subvention à la chambre de commerce 0.13 du 100$.

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

Proportion médiane du rôle d'évaluation : 93%
Facteur comparatif : 1.08

Le taux d'intérêt de l'exercice financier 2012 pour les comptes passés dus est de 12.5%.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE

REGLEMENT NO. 547-2011

Pour imposer et déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012

ATTENDUQU'un **avis de motion** du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du conseil tenue **le 21 novembre 2011**

385-2011 Proposé par François Dubeau

ET RESOLU UNANIMEMENT: d'adopter le présent règlement.

A CES CAUSES:

Il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

SECTION I

ARTICLE 1-1
Le préambule du présent règlement et ses annexes en font partie intégrante comme si au long reproduits.

SECTION IITAXES FONCIERES

ARTICLE 2-1
Qu'une taxe foncière au taux de base de 0.55$ par 100.00$ de la valeur, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables de la catégorie résiduelle, bâtis ou non, 6 logements et plus et agricole, situés sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 2-2
Qu'une taxe foncière de 0.90$ par 100.$ de la valeur, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables de la catégorie non résidentielle et industrielle, bâtis ou non, situés sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 2-3
Qu'une taxe spéciale de 0.25$ par 100.$ de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, desservis par le réseau d'aqueduc, situés sur le territoire de la municipalité, conformément au règlement no. 326-1992 et 431-2000 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux d'aqueduc.

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

ARTICLE 2-4
Qu'une taxe spéciale de 0.15$ par 100.00$ de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, desservis par le réseau d'égout, situés sur le territoire de la municipalité, conformément aux règlements no. 327-1992, 340-1993 et 353-1994 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux d'égout.

ARTICLE 2.5
Qu'une taxes spéciale de 0.035$ par 100.$ de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le chemin de la Baie-du-Milieu, chemin Lamarche, chemin Gouin, chemin Fernand et chemin Gravel, conformément au règlement 448-2002 afin de pourvoir à 29.025% du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

ARTICLE 2.6
Qu'une taxe spéciale de 0.15$ par 100.$ de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le chemin de la Baie-du-Milieu (section commençant à l'intersection du chemin Lamarche, jusqu'à son extrémité au Lac-Taureau), conformément au règlement 448-2002 afin de pourvoir à 45.975% du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

ARTICLE 2.7
Qu'une compensation de 210.00$ soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2012, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, construit ou non, situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné, conformément au règlement 442-2002 afin de pourvoir à 45% du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

ARTICLE 2.8
Qu'une compensation de 495.00$ soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2012, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, construit ou non, situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné, conformément au règlement 470-2004 (chemin Boisvert) afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

ARTICLE 2.9
Qu'une compensation de 95.00$ soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2012, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, construit ou non, situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné, conformément au règlement 471-2004 (chemin de la Place-des-Cèdres) afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

ARTICLE 2.10
Qu'une compensation de 100.00$ soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2012, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, construit ou non, situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné, conformément au règlement 468-2004 (chemin du Lac-à-la-Truite) afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

ARTICLE 2.11
Qu'une compensation de 105.00$ soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2012, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, construit ou non, situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné, conformément au règlement 472-2004 (chemin Rondeau) afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt pour les travaux de voirie.

SECTION IIICOMPENSATIONS À PAYER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 SELON LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE.

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 532-2010

	Ordures	**Aqueduc**	**Égout**
Résidentiel avec bâtisse			
- Par unité ou logement catégorie utilisation 10, 11, 12, 17	160.00$	120.00$	125.00$
- Par unité ou logement catégorie utilisation 15, 16	80.00	60.00	62.50
- Par unité ou logement catégorie utilisation 18, 19	80.00	60.00	62.50
- camping privé non-commercial catégorie utilisation 19	500.00	N/A	N/A

Non résidentiel et industriel avec bâtisse incluant 1 logement ou sans logement

- Industriel catégorie utilisation 2, 3 :			
Classe 1 à 5	245.00	148.75	155.00
Classe 6	296.00	166.00	173.00
Classe 7	364.00	189.00	197.00
Classe 8	449.00	217.75	227.00
Classe 9, 10, 11, 12	500.00	235.00	245.00
- Usine de sciage	500.00	4500.00	245.00
- Commerciale, catégorie utilisation 50, 51 et 52 à 59 (sauf 583*)			
- Transport, catégorie utilisation 4			
- Service, catégorie utilisation 6			
- Culturelle, récréative et loisirs catégorie utilisation 7 (sauf camping **)			
- Production, extraction richesse naturelle catégorie utilisation 8			
- Immeuble, catégorie utilisation 9			
Classe 1 à 5	200.00	127.50	132.50
Classe 6	224.00	132.00	137.00
Classe 7	256.00	138.00	143.00
Classe 8	288.00	145.50	150.50
Classe 9, 10, 11 et 12	320.00	150.00	155.00
- Commerciale, catégorie utilisation * 583 (hôtel, motel et maison de touristes)			
1 à 10 chambres ou unités	320.00	150.00	155.00
11 à 20 chambres ou unités	640.00	300.00	310.00
21 à 30 chambres ou unités	960.00	450.00	465.00
31 à 40 chambres ou unités	1280.00	600.00	620.00
41 à 50 chambres ou unités	1600.00	750.00	775.00
51 à 60 chambres ou unités	1920.00	900.00	930.00
61 à 70 chambres ou unités	2240.00	1050.00	1085.00

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com

71 à 80 chambres ou unités	2560.00	1200.00	1240.00
81 à 90 chambres ou unités	2880.00	1350.00	1395.00
91 à 100 chambres ou unités	3200.00	1500.00	1550.00
101 et plus ch. ou unités	3520.00	1650.00	1705.00

- Culturelle, récréative et loisirs

** catégorie 7 camping	25$/emplacement	N/A	N/A

Minimum 500.00$

- Tarification annuelle pour location :

Petit container	500.00	N/A	N/A
Gros container	900.00	N/A	N/A

SECTION IV PAIEMENT ET TAUX D'INTERETS

ARTICLE 4-1
Le total des taxes et compensations sont payables en trois versements égaux lorsque le total de celles-ci atteint 300.$ et plus par unité d'évaluation. Le premier devient exigible après 30 jours de l'expédition du compte, le deuxième, 90 jours après la date d'échéance du premier versement et le troisième, 90 jours après la date d'échéance du deuxième versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

ARTICLE 4-2
Il est par le présent règlement décrété que le taux d'intérêts à facturer sur les arrérages de taxes et comptes à recevoir soit établi à 12,50% l'an pour l'année 2012.

SECTION V ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 5-1
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE A LA SEANCE DU CONSEIL TENUE LE 22 DECEMBRE 2011.

LECTURE FAITE

Alain Bellerose	Jean-Pierre Bellerose
Secrétaire-trésorier	maire
Directeur général	

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

386-2011 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée

ADOTPÉE

Alain Bellerose	Jean-Pierre Bellerose
secrétaire trésorier	maire
directeur général	

PDF Created with deskPDF PDF Writer - Trial :: http://www.docudesk.com